

METROPOLE DE LYON

PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE L'HABITAT (PLU-H)

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU-H

Projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Priest

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Du jeudi 30 mars 2023 à 9 heures au vendredi 5 mai 2023 à 17 heures

Il est porté à la connaissance du public que, par arrêté en date du 27 février 2023, le Président de la Métropole de Lyon a décidé de procéder à une enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon concernant un projet de centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saint-Priest, pour une durée de 37 jours consécutifs, à partir du jeudi 30 mars 2023 à 9h00 jusqu'au vendredi 5 mai 2023 à 17h00.

Le projet de centrale photovoltaïque au sol est situé sur le territoire de la commune de Saint-Priest, au lieu-dit la Fouillouse, D'une surface de 3 hectares, le site est une ancienne carrière, actuellement classé en zone N1 au PLU-H (sur les parcelles cadastrées ZE 37, 38 et 39) devenue décharge municipale de déchets industriels, fermée en 1999. Le périmètre est ceinturé par une bande boisée qui le sépare notamment des habitations à l'ouest. L'accès au projet se ferait via l'ancien accès d'exploitation de la décharge, rue des Muriers.

La puissance du parc envisagé permettrait de produire l'équivalent de la consommation électrique d'environ 500 foyers par an. Le parc solaire serait composé de panneaux photovoltaïques ainsi que d'autres éléments comme les onduleurs, le poste de transformation et le poste de livraison. Des aménagements annexes permettraient sa sécurité et sa maintenance.

Conformément à l'article L 151-13 du code de l'urbanisme, le projet a été soumis préalablement à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), dont l'avis favorable, émis en date du 21 novembre 2022, sera joint au dossier d'enquête.

La Métropole a mené une actualisation relative au projet de centrale photovoltaïque de l'évaluation environnementale du PLU-H, préalable à sa mise en compatibilité. À ce titre, elle a été notifiée à l'autorité environnementale le 27 octobre 2022, qui a rendu son avis n° 2022-ARA-AUPP-1208, délibéré le 17 janvier 2023.

Par décision de la Présidente du Tribunal administratif de Lyon n° E22000148/69 du 15 décembre 2022, monsieur Jean-Louis Delfau, conservateur des hypothèques honoraire, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire la présente enquête publique.

Durant la période de l'enquête publique, du jeudi 30 mars 2023 à 9h00 jusqu'au vendredi 5 mai 2022 à 17h00, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés :

- à l'Hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, siège de l'enquête publique, service planification,
- à la Mairie de Saint-Priest, 14 place Charles Ottina à Saint-Priest.

Chacun pourra prendre connaissance, gratuitement, dudit dossier aux jours et heures habituels de réception du public. Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la Métropole : www.grandlyon.com. Un poste informatique sera mis à la disposition du public au siège de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3.

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les possibilités suivantes, soit :

- sur les registres d'enquête ouverts à l'Hôtel de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3°, siège de l'enquête publique, ainsi qu'à la mairie de Saint-Priest, 14 Place Charles-Ottina à Saint-Priest, aux jours et heures d'ouverture au public (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnels),
- lors des permanences tenues par le commissaire-enquêteur,
- sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/pluh-centrale-pv-saint-priest-grandlyon>,
- par courriel à l'adresse électronique : pluh-centrale-pv-saint-priest-grandlyon@mail.registre-numerique.fr,
- en les adressant par écrit au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Métropole de Lyon, délégation urbanisme et mobilités, direction planification et stratégies territoriales, service planification, 20 rue du Lac, CS 33569, 69505 Lyon Cedex 03.

L'ensemble des observations et propositions du public sera consultable au siège de l'enquête et sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/pluh-centrale-pv-saint-priest-grandlyon>.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, lors de 4 permanences :

- le jeudi 30 mars 2023 de 9h00 à 12h00, à la mairie de Saint-Priest,
- le mercredi 19 avril 2023 de 14h00 à 17h00, à la mairie de Saint-Priest,
- le jeudi 27 avril 2023 de 11h30 à 14h30, à l'Hôtel de la Métropole,
- le vendredi 5 mai 2023 de 14h00 à 17h00, à la mairie de Saint-Priest.

À l'issue de l'enquête, le projet de mise en compatibilité du PLU-H de la Métropole, éventuellement modifié pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis à l'assemblée délibérante de la Métropole.

Le dossier soumis à enquête publique a été élaboré par la Métropole de Lyon. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de monsieur Eric Sbrava au 04.78.63.45.17, responsable du service planification de la Métropole, à l'adresse suivante : Hôtel de la Métropole de Lyon, délégation urbanisme et mobilités, direction planification et stratégies territoriales, service planification, 20 rue du Lac à Lyon 3ème.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- à l'Hôtel de la Métropole, situé 20 rue du Lac à Lyon 3ème, siège de l'enquête publique, et sur le site internet : www.grandlyon.com,
- en Mairie de Saint-Priest, 14 Place Charles-Ottina à Saint-Priest,
- à la Préfecture du Département du Rhône et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, située 106 rue Pierre Corneille à Lyon 3ème.

Et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Président de la Métropole de Lyon

Bruno BERNARD